

**APPEL
AUX PARLEMENTAIRES DU CHER
SUR LA REFORME TERRITORIALE**

Messieurs les députés du Cher,
Messieurs les sénateurs du Cher,

Des projets de loi sont ou vont être débattus au Parlement : la suppression de la taxe professionnelle et la réforme de l'organisation territoriale. La combinaison de ces projets, s'ils sont adoptés en l'état, peut nuire gravement aux collectivités, aux ménages et au tissu associatif de notre département.

Cela nous inquiète.

La suppression de la taxe professionnelle engagée sans réflexion d'ensemble sur la fiscalité locale risque de grever les budgets des Régions, des Départements et des Communes et de peser au final sur les ménages. Ces répercussions seraient graves et dangereuses pour les associations du Cher. Si, comme nous le craignons aujourd'hui, la suppression de la taxe professionnelle aboutit à une diminution nette des ressources des collectivités, cela se traduira mécaniquement par une réduction de leurs interventions auprès des associations. Qu'en sera-t-il alors des actions, des services et des emplois portés par nos associations ?

Cela nous fragiliserait.

Plus grave encore, la répartition très stricte des compétences entre collectivités interdirait au Conseil général et au Conseil régional de continuer à subventionner bon nombre d'associations ou d'actions associatives. La loi va être adoptée dans des termes flous sans que personne n'ait connaissance de la nouvelle répartition des compétences qui sera définie par une loi future, dans un ou deux ans seulement. Mais il est clair que l'Etat n'aura pas la volonté de prendre le relais des collectivités là où elles seront interdites d'agir.

Cela nous condamnerait.

C'est pourquoi nous vous demandons solennellement d'entendre nos préoccupations et de défendre, lors de chacun des débats à venir, les intérêts du monde associatif, en donnant aux collectivités locales les moyens d'assurer leurs missions et la cohésion du territoire.